

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUIDE DE TRANSFERT THERMIQUE HEXID A4

Conforme à la directive 1907/2006/CE

Problème 6.7 Date Avril 2025 Page 1

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	Nom du produit	Hexid A4
1.2	Utilisation prévue/recommandée	Fluide caloporteur
1.3	Fabricant	Applied Thermal Control Limited 39 Hayhill Industrial Estate, Barrow upon Soar, Leicestershire, LE12 8LD. United Kingdom. www.app-therm.com
1.4	Numéro de téléphone d'urgence	+44(0)1530 839998
1.5	E-mail	sales@app-therm.com

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. Ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE. Ce mélange n'est pas classé selon le CLP.
2.2	Éléments d'étiquette	Éléments d'étiquette : Ce produit ne comporte aucun élément d'étiquetage. Mot signal : Aucun mot signal. Mentions de danger : Aucun effet significatif ni danger critique connu. Conseils de prudence : Prévention, intervention, stockage ou élimination : Sans objet.
2.3	Autres dangers	PBT : Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT/vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1	Nature chimique	Eau (CAS 7732-18-5), non classée. Propylène glycol (CAS 57-55-6) (REACH 01-2119456809-23) (EINECS 200-338-0) non classifié. Fluorescéine (traces) et biocide (traces) non classés.
3.2	Qualité alimentaire	Qualité alimentaire

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

	Conseils généraux	Aucune précaution particulière n'est requise. Traiter les symptômes.
4.1	contact visuel	Rincez abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Retirez vos lentilles de contact après quelques minutes et poursuivez le rinçage. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
4.2	Contact cutané	Rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.
4.3	Inhalation	Sortez prendre l'air. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUIDE DE TRANSFERT THERMIQUE HEXID A4

Conforme à la directive 1907/2006/CE

Problème 6.7 Date Avril 2025 Page 2

4.4 Ingestion
Rincez-vous la bouche à l'eau. Ne donnez jamais rien par voie orale à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Médias d'extinction**
Utilisez des méthodes d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement. Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO₂. Mousse résistante à l'alcool
- 5.2 Médias d'extinction inadaptés**
Jet d'eau à haut débit. Ne pas utiliser de jet d'eau continu car il pourrait disperser l'eau et propager le feu.
- 5.3 Risques spécifiques lors de la lutte contre les incendies**
En cas d'incendie, des produits de décomposition toxiques peuvent se former (voir également la section 10). Lors de la combustion, des fumées, du dioxyde de carbone (CO₂) et du monoxyde de carbone (CO) sont émis. Le chauffage provoque une augmentation de pression, avec un risque important d'éclatement et d'explosion. Une violente production de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application de Eau directe sur les liquides chauds.
- 5.4 Conseils aux pompiers**
En cas d'incendie, portez un appareil respiratoire autonome. Portez un équipement de protection individuelle. Isolez immédiatement la zone en évacuant toutes les personnes présentes à proximité du sinistre en cas d'incendie. Refroidissez les conteneurs en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Recueillez séparément l'eau contaminée utilisée pour l'extinction de l'incendie. Ne la rejetez en aucun cas dans les égouts. Les liquides incandescents peuvent être éteints par dilution avec de l'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 précautions personnelles**
Utilisez un équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Interdisez l'accès à la zone au personnel non essentiel et non protégé.
- 6.2 Précautions pour protéger l'environnement**
Ne pas jeter dans les eaux de surface ni dans le réseau d'égouts. Éviter toute infiltration dans le sous-sol.
- 6.3 Procédures de nettoyage**
Contenir le déversement, l'absorber avec un matériau absorbant incombustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et le transférer dans un conteneur pour élimination conformément à la réglementation locale/nationale (voir section 13). Conserver dans des conteneurs appropriés et fermés en vue de leur élimination. Endiguer la zone du déversement pour empêcher la propagation et pomper le liquide vers une cuve de récupération. Traiter les matériaux récupérés comme décrit dans la section 13 « Considérations relatives à l'élimination ».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUIDE DE TRANSFERT THERMIQUE HEXID A4

Conforme à la directive 1907/2006/CE

Problème 6.7 Date Avril 2025 Page 3

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions pour une manipulation sans danger** Bien refermer le récipient après usage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Le déversement de ces matières organiques sur des isolants fibreux chauds peut entraîner une baisse de la température d'auto-inflammation et potentiellement provoquer une combustion spontanée.
- 7.2 Conditions de stockage sûr** Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle** Composant : Propane-1,2-diol CAS-No. 57-55-6
Autres valeurs limites d'exposition professionnelle EH40 WEL, moyenne pondérée dans le temps (TWA) : vapeurs totales et particules : 150 ppm, 474 mg/m³
EH40 WEL, moyenne pondérée dans le temps (TWA) : particules .10 mg/m³
VLE (IE), moyenne pondérée dans le temps (MPT) : vapeurs totales et particules : 150 ppm, 470 mg/m³
ELV (IE), moyenne pondérée dans le temps (TWA) : particules .10 mg/m³
- 8.2 Contrôles d'exposition/Contrôles techniques appropriés** Aspiration localisée. Si ce produit contient des ingrédients soumis à des limites d'exposition, utiliser des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration localisée ou d'autres dispositifs de contrôle technique afin de maintenir l'exposition des travailleurs en dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- équipement de protection individuelle** Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire adapté. Filtre combiné : A-P2
Type de filtre : Filtre combiné à particules et vapeurs organiques
Protection des mains : Catégorie exposition de courte durée - Temps de pénétration > 10 min
Indice de protection : Classe 1. En cas d'exposition prolongée prévue : Délai de passage > 120 min
Indice de protection : Classe 4. Respectez les informations du fabricant concernant la perméabilité des gants. Le choix des gants de protection doit être effectué conformément à l'évaluation des risques professionnels. Gants recommandés selon la norme EN 374 (protection contre les produits chimiques).
Matériau : Gants résistants aux produits chimiques en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile de catégorie III selon la norme EN 374.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Aspect à 20 °C** Liquide transparent vert fluorescent
- 9.2 Odeur** Presque inodore

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUIDE DE TRANSFERT THERMIQUE HEXID A4

Conforme à la directive 1907/2006/CE

Problème	6.7	Date	Avril 2025	Page	4
-----------------	-----	-------------	------------	-------------	---

9.3	Point d'éclair	Bouillonne sans ébullition
9.4	Température d'inflammation	Pas disponible
9.5	Limite d'inflammabilité	Pas disponible
9.6	Propriétés oxydantes	Pas disponible
9.7	Auto-inflammabilité	450 °C
9.8	Densité à 25 °C	~1,036 g/cm ³
9.9	pH (tel quel)	9
9.10	point d'ébullition	102°C
9.11	Solubilité dans l'eau	Miscible
9.12	Point de congélation	-21°C
9.13	Capacité thermique massique	3,78 kJ/kg °K
9.14	Viscosité cinétique à 25 °C	3,51 mPas

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
10.2	stabilité chimique	Aucune décomposition si le produit est stocké et appliqué conformément aux instructions. Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.
10.3	Réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
10.4	Conditions à éviter	La production de gaz lors de la décomposition engendre une surpression dans les systèmes clos. Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil. Éviter les températures élevées. Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les rayons UV.
10.5	Matériaux à éviter	Acides forts, bases fortes, agents oxydants puissants.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Aldéhydes, alcools, éthers, acides organiques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Toxicité orale	DL50 : > 20 000 mg/kg (rat) Ce produit peut présenter un faible risque en cas d'ingestion de grandes quantités.
11.2	Inhalation	CL50 : 6,15 mg/l (rat ; 4 h ; vapeurs). À température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minimale en raison de leur faible volatilité. L'inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires supérieures et des poumons. Aucun décès n'a été constaté.
11.3	Dermique	DL50 : > 20 000 mg/kg (lapin). Un contact cutané prolongé est peu susceptible d'entraîner l'absorption de quantités nocives. Une irritation cutanée due à une exposition prolongée est peu probable. Des contacts répétés peuvent provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.
11.4	Yeux	Une légère irritation est possible. Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire. Une lésion de la cornée est peu probable.
11.5	Sensibilisation	Les tests épicutanés réalisés sur des volontaires humains n'ont pas mis en évidence de propriétés de sensibilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUIDE DE TRANSFERT THERMIQUE HEXID A4

Conforme à la directive 1907/2006/CE

Problème	6.7	Date	Avril 2025	Page	5
11.6 CMR Carcinogénicité			Les tests sur les animaux n'ont révélé aucun effet cancérigène. Les informations fournies sont basées sur des données obtenues avec des substances similaires.		
11.7 mutagénicité			Aucune donnée disponible.		
11.8 Toxicité pour la reproduction			Aucune donnée disponible.		
11.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles			Exposition unique : aucune donnée disponible. Expositions répétées : aucune donnée disponible.		
11.10 Autres propriétés toxiques			Toxicité à doses répétées : Dans de rares cas, une exposition excessive et répétée au propylène glycol peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Risque d'inhalation : Compte tenu de ses propriétés physiques, cette substance ne présente probablement aucun risque d'inhalation.		
11.11 Autres informations pertinentes sur la toxicité			Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.		
11.12 Expérience avec l'exposition humaine			Aucun risque pour la santé n'est connu ni attendu dans des conditions normales d'utilisation.		

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité aiguë	Poisson - CL50 : 40 613 mg/l (Oncorhynchus mykiss ; 96 h) (test statique) Daphnies et autres invertébrés aquatiques - CL50 : 18 340 mg/l (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau) ; 48 h) (test statique) Algues - ErC50 : 19 000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) ; 96 h) (Inhibition de la croissance) Bactéries - NOEC : > 20 000 mg/l (Pseudomonas putida ; 18 h) Toxicité chronique Invertébrés aquatiques - NOEC : 13020 mg/l (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau) ; 7 j) (test semi-statique)
12.2 Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité 81 % (anaérobie ; Durée d'exposition : 28 jours) (OCDE 301 F) Facilement biodégradable à 96 % (anaérobie ; durée d'exposition : 64 jours) (OCDE 306).
12.3 Potentiel de bioaccumulation	BCF - 0,09 potentiel de bioaccumulation estimé faible
12.4 Mobilité	Valeur estimée de Koc < 1, indiquant une très grande mobilité du sol.
12.5 Évaluation PBT et vPvB	Ce n'est pas une substance ou un mélange de PBT ou de vPvB.
12.6 Autres effets indésirables	Ne pas rejeter dans les eaux de surface ni dans le réseau d'assainissement. Éviter toute infiltration dans le sous-sol. Cette substance ne figure pas à l'annexe I du règlement (CE) n° 2037/2000 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 méthodes de traitement des déchets	Il est interdit de jeter ce produit avec les ordures ménagères. Un traitement spécial est requis conformément à la réglementation locale. Ne jetez pas ce produit dans les
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUIDE DE TRANSFERT THERMIQUE HEXID A4

Conforme à la directive 1907/2006/CE

Problème 6.7 Date Avril 2025 Page 6

- canalisations. Contactez les services de gestion des déchets.
- 13.2 Emballage contaminé** Videz soigneusement les emballages contaminés. Ils peuvent être recyclés après un nettoyage complet et approprié.
Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.
- 13.3 Numéro du catalogue européen des déchets** Aucun code de déchet du Catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car son usage prévu détermine le code. Ce dernier est établi en concertation avec le gestionnaire régional des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens des réglementations ADR, RID, IMDG et IATA.

- 14.1 Règlement CEE** UNNOAucun. **Classe** Aucun. **Groupe d'emballage** Aucun.
Transport routier et ferroviaire (ADR et RID) Aucun.
IMDGSans objet.**ICOA** Aucun.
- 14.2 Code de marchandise d'exportation** 29053200
Classification -Polycarbonates
- 14.3 Poids et dimensions** 5 kg par conteneur de 5 litres. 19 x 14 x 29 cm
- 14.4 Fabriqué au Royaume-Uni**

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Classification** Non classé comme dangereux pour les utilisateurs.
- 15.2 N° CAS** 57556
- 15.3 Phrases de risque ou de sécurité** Aucun
- 15.4 Étiquetage** Aucun

SECTION 14 : AUTRES INFORMATIONS

Les principales références bibliographiques et les données issues des informations fournies par les fournisseurs et de la base de données des substances enregistrées de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont servi à l'élaboration de cette fiche de données de sécurité. Informations complémentaires : les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes, à notre connaissance, à la date de sa révision. Ces informations décrivent uniquement les dispositifs de sécurité applicables aux produits et ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité. Elles n'établissent aucune relation contractuelle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout procédé, sauf indication contraire dans le texte.